


MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 15 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	15
Représentés	13

N° 2022-002

 Modification d'une
 AP/CP :
 Plateforme
 sportive

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le neuf février deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, L. MAURIZIO, Y. FALCHI, J.P. VENTURINI, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, B. ROSSI LUMBROSO, S. BOURAS, A. RUBIOLO, S. BOULINGUEZ, S. ROCHEZ, C. BARRIERE.

Absents excusés : M.L. VOLAND représentée par S. BOURAS, M. SOONEKINDT représenté par D. JARNIGON, M. CUTILLO représenté par J.P. VENTURINI, A.L. FALQUERO représenté par Y. FALCHI, C. POULIQUEN représenté par J. LEVI VALENSI, G. SORBA représenté par J. GERARD, D. BARBIER représentée par M. GUILLET, C. MARTIN, D. CAMHI représentée par M. CATELIN, P. BUISSON BAUMELOU représenté par S. BOULINGUEZ, C. FREMY représentée par A. RUBIOLO, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, P. VIDALOU représenté par C. BARRIERE.

Absent non excusé : M. RIBES

A. RUBIOLO a été élue secrétaire.

- VU les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,
- VU l'article L263-8 du code des juridictions financières relatif aux modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des AP/CP,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
- VU la délibération n°2019-027 en date du 1^{er} avril 2019 ouvrant l'AP/CP n°3 sur le budget principal
- VU la délibération n°2021-056 en date du 12 octobre 2021 modifiant l'AP/CP n°3
- VU la commission des finances en date du 27 janvier 2022

Une AP/CP est un engagement budgétaire pluriannuel pour la réalisation d'une opération identifiée.

Elle s'impose aux pièces budgétaires ultérieures de la collectivité.

La modification d'une AP/CP peut se faire par une autre délibération.

Par la délibération n°2019-027 en date du 1^{er} avril 2019, le conseil municipal ouvrait une procédure d'AP/CP (Autorisation de programme / Crédits de paiement) pour la construction d'une plateforme sportive sur le quartier de la Seigneurie.

La dernière version de l'AP/CP a été validée par la délibération n°2021-056 en date du 12 octobre 2021.

Dépenses effectives en 2019	Dépenses effectives en 2020	CP 2021
537.543,42 € TTC	2.910.248,55 € TTC	3.352.208,03 € TTC

Les travaux étant terminés mais pas les paiements, il est nécessaire de prolonger cette AP/CP n°3 d'une année, selon les modalités suivantes.

Dépenses effectives en 2019 - €TTC	Dépenses effectives en 2020 - €TTC	Dépenses effectives en 2021 - €TTC	Crédits de paiement 2022 - €TTC
537.543,42 €	2.910.248,55 €	2 372 570,11	979.637,92 €

Le total de l'opération est donc de 6.800.000 €TTC (incluant l'acquisition foncière, mais pas les aménagements extérieurs).

Au niveau des recettes, les subventions obtenues sont de l'ordre de 70% des couts hors taxes.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De modifier l'AP/CP n°3 sur l'opération d'investissement n°531 « Aménagement secteur Seigneurie » pour un volume global de 6.800.000 €TTC et un crédit de paiement 2021 (voté en octobre 2021) de 2 372 570,11 € TTC, et de reporter le solde de crédits de paiement sur l'année 2022 pour un montant de 979.637,92 € TTC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : **23 FEV. 2022**
Affiché le :

23 FEV. 2022

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. K.', and a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-CANNAT' around the perimeter and a central emblem.